



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# INFO RAPIDE

## Destinataires :

- . Bureau national
- . Fédérations
- . URI
- . UD
- . Secrétaires confédéraux

**N°43 Du 13 juillet 2018**

## COG Famille, votée mais sans la CFDT !

Le conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a examiné le 11 juillet le projet de convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 (COG) soumis au vote pour signature avec l'Etat<sup>1</sup>. La CFDT s'est positionnée défavorablement sur ce texte.

### **Pourquoi sommes-nous déçus ?**

Madame Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé, était intervenue devant le Conseil d'Administration de la CNAF en septembre 2017 et en janvier 2018, et nous partageons les orientations qu'elle avait alors exprimées : sa volonté d'impulser des politiques ambitieuses en matière d'accueil du jeune enfant, de soutien de la parentalité, de politique jeunesse et de lutte contre la pauvreté. Ses annonces semblaient de plus étayées par le lancement de divers rapports et missions :

- rapport Noblecourt sur la pauvreté,
- rapport Borloo sur les quartiers / politique de la ville,
- rapport de la mission handicap sur « accueil de loisir et handicap ».

Ainsi que les deux rapports du HCFEA (sur l'accueil de la petite enfance et les tiers lieux pour la jeunesse).

Nous avons senti un souffle volontariste et novateur pour faire bouger les choses.

---

<sup>1</sup> Détail du vote :

- CPME, U2P, UNPL, UNAF, 3 personnes qualifiées : 15 favorables.
- MEDEF, CFTC, CFE CGC, 1 personne qualifiée : 11 abstention.
- CFDT, CGT, FO : 9 défavorables.

Les différentes interventions de la ministre nous laissaient présager des enveloppes budgétaires à la hauteur de ses prétentions. Hélas, après les arbitrages financiers, le « soufflet aux espoirs » est retombé, nous laissant ainsi sur notre faim.

En effet, il semble que seule la question des moyens tienne lieu de cap. La rédaction finale peine à mettre en évidence le projet de la branche en matière de politique familiale, notamment pour la jeunesse ou même pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et sociale. Les moyens sont clairement insuffisants, tant au niveau des effectifs que de l'action sociale.

La revalorisation annuelle de 2% du fonds national d'action sociale (FNAS) est une progression modérée. Entre 2013 et 2017, le FNAS avait augmenté en moyenne de 4,3 % par an et constitue un gel de la dynamique d'action sociale et engendrera des mesures d'économies, par exemple sur l'accompagnement périscolaire, les lieux d'accueil parents/enfants, la médiation familiale, l'animation de la vie sociale ainsi que l'aide à domicile... Les conséquences seront lourdes sur le tissu associatif et surtout sur les familles les plus fragiles. En parallèle, les 101 CAF devront faire des efforts budgétaires, baissant de 5 % par an leurs dépenses de fonctionnement et, d'ici à 2022, ce sont 2100 poste d'agents qui devront avoir été supprimés, notamment par le non-remplacement des départs à la retraite. La CFDT ne peut qu'être inquiète quant à l'augmentation de la charge de travail des agents ainsi qu'à la possible dégradation de la qualité du service rendu.

## **Il y a aussi du positif**

30 000 nouvelles places en crèches vont être créées d'ici à 2022. Pour « favoriser la mixité et l'inclusion », un « financement supplémentaire » sera attribué aux communes qui créeront des places dans des territoires sous-dotés ou à destination des enfants issus des familles pauvres ou en situation de handicap. La convention prévoit également le financement de 500 000 nouvelles places en centres de loisirs pour répondre au « plan mercredi ». En matière de parentalité, les caisses d'allocations familiales s'engagent à financer 500 lieux d'accueil parents-enfants et 150 médiateurs familiaux. Pour l'animation de la vie sociale dans les territoires ruraux et quartiers couverts par la politique de la ville, elles participeront au fonctionnement de 400 nouveaux centres sociaux.

## **Un déséquilibre trop important**

Peu d'ambition et moins de moyens dans un contexte social difficile. Sans compter que nombre d'actions annoncées comme innovantes (« bonus handicap » par ex, ou « plan mercredi ») ressemblent avant tout à de nouvelles dénominations pour des mesures déjà initiées par les COG précédentes, et que nous avons soutenues (dans le cadre des Fonds publics et territoires ou de l'accueil périscolaire), parfois de façon moins ambitieuse (par l'alignement à la baisse des taux d'encadrement).

En conséquence et après analyse des éléments constituant cette nouvelle COG 2018-2022, la CFDT a émis un avis défavorable sur ce texte et s'est abstenue sur les budgets FNGA et FNAS, pour ne pas bloquer le processus.

Cependant, toutes les mesures inscrites dans la COG sont indispensables et doivent être mises en œuvre. C'est pourquoi la CFDT continuera à apporter sa contribution de l'intérieur et à s'impliquer fortement, tant au niveau national que local dans la réalisation de ces mesures comme dans leur suivi.